



CLIGNOTANTS - BNBA

Numéro 10 / Septembre – Octobre 2003

Bois & Ameublement - Une normalisation en évolution

Généralités

- La vie de la normalisation en France

Il existe en France une trentaine de Bureaux de normalisation.

Les plus importants : l'Union technique de l'électricité (UTE), l'Union de normalisation de la mécanique (UNM), le bureau de normalisation de l'automobile (BNA), le bureau de normalisation du bâtiment, ... et le BNBA semblant être en position n°6 dans l'ordre d'importance.

Certains bureaux disparaissent : le bureau de normalisation des peintures et vernis (BNPV), dont les activités sont reprises directement par l'Afnor, et le Bureau de normalisation du caoutchouc. Dans la lettre circulaire du 11 mars 2003 le Syndicat National du Caoutchouc et des Polymères indique que le Pôle de Normalisation Caoutchouc a passé un accord en août 2002 avec l'UNM en vue de se rapprocher de cette organisation pour profiter des synergies existantes et d'obtenir que le classement d'agrément de l'UNM soit étendu au caoutchouc et à la plasturgie.

Le SNCP mentionne que cette disposition est nécessaire pour permettre aux industries de s'investir dans la normalisation pour être "leader sur le marché". Pour ce faire, il est indiqué en substance, leurs experts doivent intervenir dans les commissions de normalisation.

A cet égard, il est notable que cet accord a donné lieu à un contrat que les deux parties ont signés.

- **Crédit Impôt Recherche : Prise en compte d'une part des dépenses de normalisation**

Des réflexions ont été conduites par les Pouvoirs publics pour renforcer les aides à l'innovation afin que les sommes globalement consacrées par les entreprises et les pouvoirs publics atteignent à l'horizon 2010, environ 3 % du PIB.

Dans ce cadre, est envisagé une rénovation du CIR (Crédit d'Impôt Recherche). Celui-ci permet actuellement de déduire des impôts sur les sociétés, un montant égal à la moitié de l'excédent des dépenses de R&D d'une année civile par rapport à la moyenne des dépenses de même nature des 2 années précédents. Les dépenses prises en compte comportent aujourd'hui la dotation aux amortissements de R&D, les dépenses de personnel, les frais de fonctionnement des services de R&D, les dépenses de normalisation précisées ci-dessous et les travaux confiés à des organismes de R&D agréés par le Ministère de la recherche.

Parmi les réflexions en cours pour la rénovation du CIR, figurent entre autres, la prise en compte des sommes globales consacrées aux dépenses de R&D (dépenses en volume) alors qu'aujourd'hui n'est pris en compte que le différentiel de dépenses, et l'élargissement des dépenses éligibles au titre de la R&D (incitation au partenariat avec des laboratoires de recherche publics ou privés (Centres Techniques), prise en compte de la veille technologique).

Rappelons que, dès aujourd'hui, peut être prise en considération pour le crédit impôt recherche, la moitié des dépenses de normalisation afférentes aux produits de l'entreprise, définies comme suit :

- Les salaires et charges sociales afférents aux périodes pendant lesquelles les salariés participent aux réunions officielles de normalisation,
- Les autres dépenses liées à ces mêmes opérations, fixées forfaitairement à 30 % de ces salaires,
- Les frais de participation aux réunions officielles de normalisation des chefs d'entreprises individuelles et des dirigeants de personnes morales, dans la limite de 437,35 euros (3000 F) par jour.

Les dépenses de normalisation doivent être directement rattachées aux produits ou processus de production faisant l'objet d'une activité de recherche et de développement. Seules sont éligibles les dépenses afférentes à la participation à des réunions dans les organismes officiels de normalisation chargés d'élaborer les normes françaises, européennes et mondiales (entre autres : AFNOR, CEN, ISO, CEI...).

(origine : Compte-rendu d'activités juillet-août 2003 – UNM).

Après la Loi de finances de fin octobre 2003, nous ferons à nouveau le point.

Bois

Lambris et bardages

Lors de la réunion de Berlin, fin Juin 2003, les experts en normalisation sur ce sujet ont abordé quatre sujets :

- **Lambris et bardages : résineux avec languette et rainure**

Le texte après enquête européenne a été remanié pour tenir compte des observations nombreuses recueillies. Après correction, un vote définitif sur son contenu est prévu pour fin 2003 et publication 2004. Référence : EN 15419.

- **Lambris et bardages : résineux sans languette et rainure**

Le secrétariat Allemand devra corriger le projet sur la base du document WI 175.084 et le soumettre à l'enquête publique en fin 2003.

- **Lambris et bardages : feuillus avec ou sans languette et rainure**

Le texte a été adopté pour mise à l'enquête européenne en fin 2003. (Texte sous responsabilité BNBA).

- **Lambris et bardages : Norme harmonisée pour le marquage CE**

Il a été demandé que le texte soit bloqué en attendant que l'on analyse la situation avec un texte assez semblable pour le parquet, avant d'être soumis à l'enquête européenne d'ici fin 2004.

- **Conclusion**

Les quatre textes préparés par le groupe d'experts atteignent toutes les phases de procédure administrative et en 2005 l'ensemble figurera dans la collection des normes européennes.

Poteaux

- **Poteaux en bois pour lignes aériennes**

Le BNBA suit de très près le projet de norme européenne prEN 14229 : "Poteaux en bois pour lignes aériennes – Exigences de produit". La commission française de normalisation "Poteaux de lignes" constituée de représentants français, espagnol et portugais s'est réunie au CTBA fin juin. Elle a pointé la mise à l'écart des pays du sud de l'Europe si le texte devait être approuvé. En effet les exigences d'études statistiques mentionnées demandent des délais considérables pour les pays où la forêt est très diversifiée et qui ne possèdent pas les massifs forestiers importants des pays du nord. La commission a exprimé un "non" catégorique au projet et se demande s'il n'y a pas une tentative de recherche de position dominante de la part des pays nordiques. Si c'était le cas, ce serait dommageable pour l'ensemble de la filière bois européenne.

Parquets

La suppression des normes françaises sur les parquets par la publication des normes européennes a entraîné la disparition de dispositifs normatifs français actuels. C'est le cas pour la norme NF B 54-011 qui comportait pour la caractérisation des parquets contrecollés à parement en bois feuillus une méthode d'essai en chambre climatique.

Cette méthode demeure valable et, pour éviter un vide juridique, un projet intitulé "comportement en atmosphères climatiques des parquets collés - méthode d'essai et spécifications" va être soumis à l'enquête probatoire pour en faire une norme française homologuée.

- **Revêtements de sol à placage bois**

Avec l'Allemagne et l'Autriche, la France est le 3^{ème} pays ayant refusé la norme EN 14354 « Panneaux à base de bois - Revêtements de sol à placage bois », mais le poids des votes pondérés assure néanmoins la publication du texte pour l'année 2004.

Notre opposition portait sur la référence à une méthode d'usure de la couche de surface : le « Frick Taber ». Cette méthode consiste à souffler du sable sur la surface à tester, l'éprouvette d'essai en mouvement de rotation est soumise au roulement d'une bande de cuir. Malgré nos critiques fondées sur une méthode très imprécise, nous devons sortir des placards un appareillage que nous condamnions. Le Frick Taber, on va s'y user !

Le marquage CE de ces produits est la prochaine étape sur laquelle nous nous penchons. Cette norme va probablement utiliser pour le marquage CE, le projet de norme harmonisée (EN 14342) pour les parquets.

Escaliers

La publication de la norme XP P 21-211 "Escaliers en bois - Spécifications" est prévue pour la fin du deuxième semestre 2003.

Sur le plan européen, le CEN/TC 175/WG3/TG7 prépare un document qui sera fusionné avec l'ETAG 008 (Guide d'Agrément Technique

Européen sur les escaliers en kit). Ce projet comporte deux parties : la première est d'ordre général, la seconde s'applique plus particulièrement aux escaliers en kit. Enfin, sous réserve de l'accord de la commission Européenne, ce texte doit comporter une annexe relative au marquage CE.

Emballages

- **Mesures phytosanitaires sur les emballages en bois**

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales publie au JORF du 23 août 2003 **un avis aux professionnels de la filière bois et aux exportateurs utilisant des emballages en bois** les informant de l'adoption d'une norme internationale relative aux exigences phytosanitaires s'appliquant aux emballages en bois destinés l'exportation.

Un programme permettant la mise en conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation est mise en œuvre par les SRPV (Services Régionaux de la protection des végétaux) du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales. Les opérateurs utilisant des emballages en bois sont invités à prendre contact avec les services afin de connaître la réglementation phytosanitaire en vigueur.

Ameublement

- **Situation normative européenne**

L'activité de la normalisation au niveau européen a été perturbé en 2002 par la démission du secrétariat du CEN/TC 207, jusqu'alors assuré par la Belgique. L'Italie a repris la présidence et le secrétariat de ce comité technique. Une réunion plénière s'est tenue au mois de mai et a permis la reprise des travaux dont l'évolution avait été ralentie. Parmi les décisions principales, nous pouvons noter :

- La nomination de Monsieur Cavalli (Italie) à la Présidence du CEN/TC 207 ;
- La révision des normes EN 716-1 et EN 716-2 (Exigences de sécurité et méthodes

d'essai pour lits fixes et lits pliants pour enfants), EN 747-1 (Exigences de sécurité pour lits superposés à usage domestique) et EN 1022 (Détermination de la stabilité des sièges) ;

- L'annulation de plusieurs projets, notamment sur l'allumabilité des matelas et sommiers (WI 00207059 et WI 00207133) et des meubles rembourrés (WI 00207132). Un projet sur les méthodes d'essais sur les lits pliants (WI 00207127), ainsi qu'un autre sur les exigences de sécurité des lits superposés à usage domestique ont également été supprimés (WI 00207149) du programme ;
- La création d'un nouveau groupe de travail chargé des quincailleries pour ameublement (WG 8).

Mobilier de petite enfance

Un guide d'interprétation des normes NF EN 12221-1 Dispositifs à langer à usage domestique – Partie 1 : Prescriptions de sécurité et NF EN 12221-2 Dispositifs à langer à usage domestique – Partie 2 : Méthodes d'essais vient de paraître (août 2003).

Ce guide d'application (GA S54-062) a été rendu nécessaire en raison des difficultés d'interprétation des normes rencontrées par les différents laboratoires d'essais français lors des tests réalisés sur les produits.

Le document, réalisé par un groupe d'experts du domaine du mobilier de petite enfance, répond aux demandes d'interprétations de normes dont la commission d'interprétation a été saisie (elle est gérée par le Bureau de Normalisation du Bois et de l'Ameublement). Les problèmes des coincements et des points de cisaillement et d'écrasement sont notamment évoqués.

Meubles de cuisine et de salles de bain

Après 4 années d'interruption, les travaux du CEN TC 207 / GT2 (Mobilier de cuisine et de salle de bains) ont repris en 2001. Il a été décidé de fusionner les normes EN 1727 « Mobilier domestique – meubles de rangement – Exigences de sécurité et méthodes d'essai »

et EN 1153 « Mobilier de cuisine – Exigences de sécurité et méthodes d'essai pour meubles de cuisine à fixer et à poser et plans de travail » afin d'avoir une norme générale pour tous les meubles de rangement à usage domestique avec des niveaux de spécification de sécurité adaptés à différents types de meubles.

C'est chose faite : la norme EN 14749 « Meubles de rangement habitat domestique et cuisine – Exigences de sécurité et méthodes d'essai » est actuellement soumise à l'enquête européenne. Sa publication devrait avoir lieu au cours du premier semestre 2005.

Feu en ameublement

Un nouveau projet sur le feu est actuellement à l'étude : D 60-013 – "Protocole utilisé dans le cadre des essais inter laboratoires des matériaux composites utilisant l'allumabilité des sièges rembourrés – Source équivalent à un coussin de papier de 20 grammes".

Ce texte provient d'études européennes qui ont abouti à la rédaction d'un rapport technique (prCEN/CR 1021-3). La volonté du Ministère de l'Intérieur est d'en faire une norme française homologuée afin de répondre au projet de nouvel article AM 18 "sièges rembourrés". Les dates cibles sont les suivantes :

- Fin de l'enquête probatoire : 20 septembre 2003 ;
- Publication du texte : premier semestre 2004.

Un sujet sur les matelas sera prochainement inscrit au programme de normalisation.

Nouvelles normes

Normes publiées

- Habitat – Sports et loisirs

NF EN 527-2 (D62-044-2) avril 2003

Mobilier de bureau – Tables de travail de bureau – Partie 2 : Exigences mécaniques de sécurité.

NF EN 527-3 (D62-044-3) avril 2003

Mobilier de bureau – Tables de travail de bureau – Partie 3 : Méthodes d'essai pour la détermination de stabilité et de la résistance mécanique de la structure.

NF P90-302/A1 (P90-302/A1) juin 2003

Piscines en kit – Exigences de sécurité et méthodes d'essai – Exigences spécifiques au bois utilisé pour la fabrication des piscines en kit.

- **Bâtiment et travaux publics**

NF EN 12758 (P78-601) avril 2003

Verre dans la construction – Vitrages et isolement acoustique – Description de produits et détermination des propriétés.

NF EN 13024-1 (P78-801-1) avril 2003

Verre dans la construction – Verre borosilicate de sécurité trempé thermiquement – Partie 1 : Définition et description.

ISO 16979 - mai 2003

Panneaux à base de bois – Détermination de l'humidité.

ISO 16983 – mai 2003

Panneaux à base de bois – Détermination du gonflement en épaisseur après immersion dans l'eau.

ISO 16984 – mai 2003

Panneaux à base de bois – Détermination de la résistance à la traction perpendiculaire aux faces du panneau.

ISO 16985 – mai 2003

Panneaux à base de bois – Détermination des variations dimensionnelles sous l'influence de variations de l'humidité relative.

NF EN 1990 (P06-100-1) mars 2003

Eurocodes structureaux - Bases de calcul des structures.

NF EN 13810-1 (B54-080-1) Avril 2003

Panneaux à base de bois - Planchers flottants – Partie 1 : Exigences et spécifications fonctionnelles.

- **Construction**

NF EN 212 (X41-501) août 2003

Produits de préservation du bois – Guide général d'échantillonnage et de préparation pour l'analyse des produits de préservation du bois et du bois traité.

NF EN 622-1 (B54-051-1) août 2003

Panneaux de fibres – Exigences – Partie 1 : Exigences générales.

NF EN 336 (P21-351) septembre 2003

Bois de structure – Dimensions, écarts admissibles.

NF EN 338 (P21-353) septembre 2003

Bois de structure – Classe de résistance.

NF EN 14155 (T65-155) septembre 2003

Produits dérivés de la pyrolyse du charbon – Produits à base de goudron de charbon : substrats de noir de carbone – Spécifications et méthodes d'essai.

NF EN 14156 (T65-156) septembre 2003

Produits dérivés de la pyrolyse du charbon – Produits à base de goudron : combustibles – Spécifications et méthodes d'essai.

- **Matériaux et leurs transformations**

NF EN 13756 (B53-636) avril 2003

Plancher en bois – Terminologie.

NF EN 13810-1 (B54-080-1) avril 2003

Panneaux à base de bois – Planchers flottants – Partie 1 : Exigences et spécifications fonctionnelles.

NF EN 14182 (H00-003) mai 2003

Emballage – Terminologie – Termes de base et définitions.

NF EN ISO 12777- 3 (H50-010-3) mai 2003

Méthodes d'essai des assemblages de palettes – Partie 3 : Détermination de la résistance des assemblages de palette.

- **Ingénierie, biens d'équipement et matériaux**

NF EN 14045 (H60-145) mai 2003

Emballage – Evaluation de la désintégration des matériaux d'emballage lors d'essais à usage pratique dans des conditions de compostage définies.

NF EN 14046 (H60-146) mai 2003

Emballage – Evaluation de la biodégradabilité aérobie ultime des matériaux d'emballage dans des conditions de contrôlées de compostage – Méthode par analyse du dioxyde de carbone libéré.

Normes annulées

- **Au 20 juin 2003**

NF P85-411 (P85-411) de août 1987

Profilés pour garniture d'étanchéité, menuiseries en bois – Profilés entre ouvrants et dormants – Matériaux thermoplastiques en PVC plastifié

NF P85-412 (P85-412) de novembre 1988

Produits pour joints – Garniture d'étanchéité entre ouvrant et dormant en menuiserie bois – Matériaux à base de caoutchouc

- **Au 5 août 2003**

NF EN 212 (X41-501) de septembre 1986

Produits de préservation du bois – Guide général d'échantillonnage et de préparation pour l'analyse des produits de préservation du bois et du bois traité.

NF EN 622-1 (B54-051-1) d'août 1997

Panneaux de fibres – Exigences – Partie 1 : Exigences générales.

- **Au 5 septembre 2003**

NF EN 336 (P21-351) de mai 1995

Bois de structure – Dimensions, écarts admissibles.

NF EN 338 (P21-353) de mai 1995

Bois de structure – Classe de résistance.

Mise à enquête

- **Cinq normes – date finale 20 septembre 2003**

PR NF EN 14703 : **Ameublement** – Assemblages pour sièges assemblés- Résistance, exigences de sécurité et essais.
(indice de classement : D61-072PR).

PR NF EN 1885/A1 : **Plumes et duvets** – Termes et définitions.
(indice de classement : D90-215/A1PR)

PR NF EN ISO 17895 : **Peintures et vernis** – Détermination du contenu en composé organique volatil des peintures émulsions aqueuses (COV en boîte).
(indice de classement : Q03-109PR)

PR NF EN ISO 6270-4 : **Peintures et vernis** – Détermination de la résistance à l'humidité – Partie 4 : Atmosphères d'essai d'eau de condensation.
(indice de classement : T30-077-4PR)

PR NF EN 12369-2 : **Panneaux à base de bois** – Valeurs caractéristiques pour la conception des structures – Partie 2 : Contre plaqué (indice de classement : T30-077-4PR)

- **Neuf normes – date finale 5 octobre 2003**

PR NF EN 49-1 : **Produits de préservation du bois** – Détermination de l'efficacité protectrice vis-

à-vis d'*Anobium punctatum* (De Geer) par l'observation de la ponte et du taux de survie des larves – Partie 1 : Application par traitement de surface (méthode de laboratoire)
(indice de classement : X41-525-1PR)

PR NF EN 49-2 : **Produits de préservation du bois** – Détermination de l'efficacité protectrice vis-à-vis d'*Anobium punctatum* (De Geer) par l'observation de la ponte et du taux de survie des larves – Partie 2 : Application par imprégnation (méthode de laboratoire).
(indice de classement : X41-525-2PR)

PR NF EN 46-1 : **Produits de préservation du bois** – Détermination de l'action préventive contre les larves récemment écloses d'*Hylotrupes bajulus* (Linnaeus) – Partie 1 : Application par traitement de surface (méthode de laboratoire).
(indice de classement : X41-528-1PR)

PR NF EN 47 : **Produits de préservation du bois** – Détermination du seuil d'efficacité contre les larves d'*Hylotrupes bajulus* (Linnaeus) – Partie 1 : Application par traitement de surface (méthode de laboratoire).
(indice de classement : X41-529PR)

PR NF EN 118 : **Produits de préservation du bois** – Détermination de l'action préventive contre les espèces européennes de *Reticulitermes* (méthodes de laboratoire)
(indice de classement : X 41-539PR)

PR NF EN 113/A1 : **Produits de préservation du bois** – Méthode d'essai pour déterminer l'efficacité protectrice vis-à-vis des champignons basidiomycètes lignivores – Détermination du seuil d'efficacité.
(indice de classement : X41-552/A1PR)

PR NF EN ISO 105-B06 : **Textiles** – Essais de solidité des teintures – Partie B06 : Solidité et vieillissement des teintures à la lumière artificielle à hautes températures : essai avec lampe à arc au Xénon.
(indice de classement : G07-012-6PR)

PR NF P90-306 : **Eléments de protection pour piscines privées familiales ou à usage collectif** – Barrières de protection et moyens d'accès au bassin – Exigences de sécurité et méthodes d'essai.
(indice de classement : P90-306PR)

PR NF P90-307 : **Eléments de protection pour piscines privées familiales ou à usage collectif** – Systèmes d'alarmes – Exigences de sécurité et méthodes d'essai.
(indice de classement : P90-307PR)